

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 3118 - 2012 B 00179 - 749 939 393 - A.DOMICILE SERVICES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 3118 DU

01 JUL. 2024

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>A.DOMICILE SERVICES</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>3 ALLEES DES CIGALES 13103 MAS BLANC LES ALPILLES</u>							
SIRET <u>7 4 9 9 3 9 3 9 3 0 0 0 1 5</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>			
				Net <u>3</u>			
ACTIF							
				Brut <u>1</u>			
				Amortissements-Provisions <u>2</u>			
				Net <u>3</u>			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
			028	18 587	030	13 834	4 752
			040	1 036	042		1 036
			044	19 623	048	13 834	5 788
Total I (5)							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	163	070		163
		Autres * (3)	072	111	074		111
	Valeurs mobilières de placement		080	20 003	082		20 003
	Disponibilités		084	11 774	086		11 774
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	32 051	098		32 051
	Total général (I + II)		110	51 673	112	13 834	37 839
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		7 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		700	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	54 723	
	Report à nouveau			134		(30 019)	
	Résultat de l'exercice			136		(1 855)	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		30 550	
Provisions pour risques et charges			144				
Total II			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		688	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	10	172	10	
	Comptes courants d'associés			173		6 352	
	Autres dettes			175		239	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		7 289		
Total général (I + II + III)			180		37 839		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire

certifié conforme à l'original.
Le gérant Devimoux Laurah

MARTIN & ASSOCIES AUDIT & CONSEIL

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire article 302 septies
A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise A.DOMICILE SERVICES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	33 050	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	13	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	33 063	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	6 860	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 960 - immobilier :)					242	15 037	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			245	494	244	1 824	
	Rémunérations du personnel *						250	6 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	3 491	
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerces					254	2 213	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	5	
		Total des charges d'exploitation (II)						264	35 430
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(2 367)
	Produits financiers (III)	280	512				274		
	Produits exceptionnels (IV)						290		
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		300		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	(1 855)
B - RÉSULTAT FISCAL								312	
	Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314	1 855	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247					330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
								342	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986		ZFU-TE (44, octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		JEI (44, sixies A)	989				
	ZRD (44, terdecies)	127		ZRR (44, quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44, quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quaterdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44, septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit						346		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370	
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						372	1 855	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 651	442		444		446	7 651				
	Installations générales, agencements divers	450	2 102	452		454		456	2 102				
	Matériel de transport	460	8 333	462		464		466	8 333				
	Autres immobilisations corporelles	470	501	472		474		476	501				
Immobilisations financières		480	1 036	482		484		486	1 036				
TOTAL		490	19 623	492		494		496	19 623				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 944	532	547	534		536	6 491				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 102	542		544		546	2 102				
	Matériel de transport	550	3 074	552	1 667	554		556	4 741				
	Autres immobilisations corporelles	560	501	562		564		566	501				
TOTAL		570	11 621	572	2 213	574		576	13 834				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values							
						Court terme *							
						Long terme							
						19 % ⑥							
						15 % ou 12,8 % ⑦							
						0 % ⑧							
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.DOMICILE SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	30 226
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	30 226
Déficits de l'exercice	960	1 855
Total des déficits restant à reporter	970	32 081

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	3 491
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	4 817
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	3 116
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

Désignation de l'entreprise: **A.DOMICILE SERVICES** Néant ☒ *

Exercice ouvert le: **01/01/2023** et clos le: **31/12/2023** Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137
---	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

7 4 9 9 3 9 3 9 3

Dénomination de l'entreprise

A.DOMICILE SERVICES

Adresse (voie)

3 ALLEES DES CIGALES

Code postal

13103

Ville

MAS BLANC LES ALPILLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DEVIMEUX Prénom(s) LAURENTNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 700Naissance: Date 19/10/1972 N° Département 60 Commune CREIL Pays Adresse : N° Voie CD 99 ROUTE DE SAINT REMY DE PROVENCECode Postal 13103 Commune MAS BLANC DES ALPILLES Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

7 4 9 9 3 9 3 9 3

Dénomination de l'entreprise

A.DOMICILE SERVICES

Adresse (voie)

3 ALLEES DES CIGALES

Code postal

13103

Ville

MAS BLANC LES ALPILLES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAUE Experts-comptables Janvier 2024 : Eau préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD 2024	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date de service	
IMPOT SUR LES SOCIETES	
Exercice ouvert le	01012023 et clos le 31122023
Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société : A.DOMICILE SERVICES 3 ALLEES DES CIGALES 13103 MAS BLANC LES ALPILLES	
Adresse du siège social :	
SIRET	7 4 9 9 3 9 3 0 0 0 1 5 Mét :
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	
B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Travaux de plâtrerie
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Bénéfice imposable au taux normal	
Déficit 1 855	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 15 %	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Société d'investissement immobilier cotée
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	
MARTIN & ASSOCIES AUDIT & CONSEIL	
21 BOULEVARD VICTOR HUGO	
13150 TARASCON	
Tél: 0490915870	
Tél:	
OGA/OMGA	
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:	
Date: 18042024	
Lieu: MAS BLANC LES ALPILLES	
Qualité et nom du signataire:	
Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	
Prestataire:	

[illegible]

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préarrêté.

certifié conforme
à l'original
L'A.A. ALGER



« A.DOMICILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : « 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt trois le 18 juin 2024 à 18h au siège social, Monsieur Laurent DEVIMEUX, gérant et associé unique de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle « A.DOMICILE SERVICES », au capital de 7000 euros, sise à MAS BLANC DES ALPILLES (13103), 3, allées des cigales, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° TARASCON B 749.939.393, énonce qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité au cours de cet exercice.

Il poursuit et ajoute qu'il a pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- L'affectation du résultat,
- Aux conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau Code de commerce,
- Aux pouvoirs à donner,

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis et se soldant par une perte de 1855 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1855 euros au débit du compte report à nouveau, pour le même montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevés à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à L'abattement Dividendes	Revenus non éligibles A l'abattement
31 décembre 2020	0	0
31 décembre 2021	0	0
31 décembre 2022	0	0

TROISIEME DECISION – CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L.223-9 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

L'associé unique approuve la convention consistant à la mise à disposition à titre gracieux des locaux du siège social et du lieu d'activité de la société.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS A DONNER

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Tarascon, le 18 juin 2024.

Laurent DEVIMEUX

Gérant – associé unique.



SARL A. DOM SERVICES

3 allée des Cigales

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél. : 07 70 01 70 02

SIRET : 749 930 933 R.M 00015

« A.DOMCILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Décision de l'associé unique du 18 juin 2024.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1855 euros au débit du compte de report à nouveau pour le même montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevés à :

Exercice clos le	Revenus éligibles à L'abattement Dividendes	Revenus non éligibles A l'abattement
31 décembre 2020	0	0
31 décembre 2021	0	0
31 décembre 2022	0	0

Pour copie certifiée conforme.

Laurent DEVIMEUX,
Gérant – associé unique.

SARL A. DOM SERVICES

3 allée des Cigales

13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél. : 07 70 01 70 02

SIRET : 749 939 393 R.M 03015

« A.DOMICILE SERVICES »
SARL Unipersonnelle
Au capital de 7000 euros
Siège social : « 3, allées des cigales
13103 – MAS BLANC DES ALPILLES

R.C.S TARASCON B 749.939.393

**RAPPORT DE GESTION DU GERANT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Je soussigné, M. Laurent DEVIMEUX, agissant en qualité de gérant et associé unique de la société à responsabilité Limitée Unipersonnelle « A. DOMICILE SERVICES » ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, en vue d'approbation des comptes par moi-même en qualité d'associé unique.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous rappelons les évènements survenus suivants :

- Le 16 novembre 2015 ; mise en location gérance de la licence de taxi,
- Le 1^{er} octobre 2016 ; la création d'une activité de plaquiste, homme toutes mains, débroussaillages, entretien espace vert.
- Le 31 mars 2017 ; cessation de la licence de TAXI et résiliation du contrat de location gérance.
- Le 18 MAI 2021 ; création de l'activité VTC, et suppression de l'activité plaquiste.

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 30550 € contre 32405 € l'exercice qui précède.

La perte de l'exercice s'élève à 1855 €.

Nos capitaux propres positifs de 30550 € suffisent à financer notre actif immobilisé net s'élevant à 5788 €.

Notre trésorerie positive de 20003 € est le reflet d'une excellente solvabilité à court terme.

2- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le chiffre d'affaires H.T s'est élevé à 33050 € contre 19678 € pour l'exercice précédent.
- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 33063 € contre 19689 € pour l'exercice précédent
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 35430 € contre 33290 € pour l'exercice précédent.

- Le résultat d'exploitation ressort, négatif à -1855 € contre -13601 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, des charges financières de 512 €, le résultat courant avant impôts de l'exercice se solde par une perte de - 1855 €

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article L.232-1 du Code du commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous rappelons les évènements survenus suivants :

- Le 16 novembre 2015 ; mise en location gérance de la licence de taxi,
- Le 1^{er} octobre 2016 ; la création d'une activité de plaquiste, homme toutes mains, débroussaillages, entretien espace vert.
- Le 31 mars 2017 ; cessation de la licence de TAXI et résiliation du contrat de location gérance.
- Le 18 MAI 2021 ; création de l'activité VTC, et suppression de l'activité plaquiste.

5- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

6- AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1855 euros au débit du compte de report à nouveau pour le même montant.

7- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

8- DEPENSES NON DEUCTIBLES FISCALEMENT

Ainsi qu'il ressort des documents qui ont été tenus à votre disposition et conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que pour la détermination du résultat fiscal, aucune réintégration des frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code n'a été opérée.

Fait à Tarascon, le 18 juin 2024

Laurent DEVIMEUX
Gérant.

SARL A. DOM SERVICES
3 allée des Cigales
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 07 70 01 70 02
SIRET : 749 000 000 RM 00015